



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES  
COMMUNE DE LA ROQUE-EN-PROVENCE

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10/04/2026  
L'an deux mille vingt-six, A 18H00

Nombre de Conseillers

- En exercice 7
- Présents 5
- Votants 7
- Absents 0
- Exclus 0

Etaient présents :

- ARGENTI Alexis
- BARRIERE JOËL
- BALDINI Murielle
- GUILLEMETTE Thierry
- LALOT Lydie
- DOUROVE Dominique
- RAHAB Razika

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARGENTI Alexis, Maire en exercice.

Monsieur BARRIERE Joël a été nommé secrétaire de séance

Date de Convocation : 07/04/26

Date d'affichage : 07/04/26

par procuration a madame Baldini Murielle.  
↳ par procuration a Mr Barriere Joël

Objet : D-2026- 04-03 : Présentation et vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2026.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du vote du budget primitif 2026 il convient de voter les taux pour les taxes Foncière bâtie – Taxe foncière non bâties ainsi que pour la taxe d'habitation pour les impôts direct :

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée Communale décide de reconduire les taux de l'année précédente et vote à L'UNANIMITE des présents :

Taux taxe foncière bâtie- 18.50%

Taux taxe foncière non bâtie-36.45%

Taux taxe d'habitation – 6.13%



AR Prefecture

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus

006-210601076-20260410-D\_2026\_04\_03-DE

Reçu le 17/04/2026 Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture des Alpes-Maritimes

PO RANAB RAZIKA  
Po Thierry Guillemette  
Lalot